



VOUS FORMER : NOTRE MÉTIER



Votre contact : Anne Huberty
Tél. : 04/366.45.78
Mail : anne.huberty@forem.be

Objet : Offres de formation en Affaires réglementaires

Madame, Monsieur,

Vous êtes demandeur d'emploi¹ et vous êtes intéressé par le secteur des biotechnologies.

Vous êtes porteur d'un diplôme à orientation scientifique de niveau licencié/master, docteur ou (bio)ingénieur **OU** vous pouvez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans liée à ce secteur d'activité.

Le Centre de Formation en Biotechnologie du Forem et le GIGA (ULg) organisent pour vous des **formations professionnelles qualifiantes** et gratuites qui sont en parfaite adéquation avec les besoins des industries Biotech et qui mènent à l'emploi.

Une séance d'information est organisée le **lundi 26 juin 2018** pour vous présenter la formation suivante :

1. Responsable des Affaires réglementaires

Parcourez les programmes en annexe et, si vous êtes **intéressé**, n'hésitez pas à vous **inscrire** à la **séance d'information du 26/06/18** en téléphonant au numéro gratuit du FOREM **0800/93.947**.

A l'issue de la séance d'information, un test écrit de culture générale scientifique et un test de compréhension à la lecture en anglais sont prévus pour les personnes intéressées. Réservez donc votre matinée.

Veuillez-vous munir de votre curriculum vitae, d'une lettre de motivation décrivant votre intérêt pour l'une des trois formations susmentionnées, d'une copie de votre carte d'identité, d'une copie de votre diplôme et, le cas échéant, d'une copie de votre permis de séjour et/ou de travail.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous rencontrer et, dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Bernard Van Gorp,
Responsable de centre

Le Forem Centre de Formation en Biotechnologie
CHU, tour GIGA, B34, 4^e étage, Avenue de l'Hôpital 1, 4000 LIEGE (Sart-Tilman)
Tél. 04/366.39.00 - Fax 04/366.94.98 – www.formation-biotechnologie.be



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Responsable des Affaires réglementaires



Objectifs et compétences

Au sein d'une industrie pharmaceutique, le responsable des affaires réglementaires (regulatory affairs) contribue à la définition, la mise en place et l'évaluation de la stratégie réglementaire de l'entreprise afin de garantir la conformité des produits, installations, supports techniques et communicationnels aux différentes réglementations applicables dans les différents pays concernés. Ainsi, pour chaque nouveau produit, il prépare un dossier de mise sur le marché en rassemblant tous les résultats d'études. Après acceptation de ce dossier par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé, il s'assure que le processus de fabrication et la publicité sont conformes à la législation. Au sein d'un hôpital, le responsable des affaires réglementaires se tient au courant de l'évolution de la législation (Moniteur belge) en matière de recherche clinique et en informe les premiers concernés, c'est-à-dire les investigateurs cliniques.

La formation proposée vise donc l'acquisition des compétences techniques, méthodologiques et comportementales requises pour exercer ce métier à savoir :

- proposer et mettre en œuvre la stratégie technico-réglementaire de l'entreprise afin de garantir l'application de la réglementation pharmaceutique pour le développement, l'enregistrement et l'exploitation des produits ;
- rechercher et sélectionner les informations techniques nécessaires à l'élaboration des dossiers d'enregistrement ;
- constituer et transmettre aux interlocuteurs concernés des dossiers d'enregistrement mis à jour liés aux activités réglementées ;
- entretenir des relations professionnelles et mener des négociations avec les autorités publiques en matière de santé pour l'enregistrement de nouveaux produits (principalement au sein des firmes pharmaceutiques) ;
- coordonner le plan d'enregistrement des produits : dossier pharmaceutique, pharmacologique, toxicologique, clinique (principalement au sein des firmes pharmaceutiques) ;
- superviser la constitution et le suivi des dossiers d'autorisation de mise sur le marché (AMM).

Bien qu'essentiellement théorique, cette formation comprend des exercices pratiques et des mises en situation, notamment via, étape essentielle, la réalisation d'un stage d'achèvement en entreprise.

Description de la formation

- *Module compétences transversales* :

Anglais courant (4 semaines de formation) - Anglais technique – Assurance et Contrôle Qualité – Biosécurité – GMP – Bonnes pratiques de documentation - Gestion d'équipe et communication - Préparation à la recherche active d'emploi

- *Généralités* :

Le paysage législatif belge, européen, US et international
Les acteurs de la réglementation (belges, européens, internationaux)
Législation avancée, droit en pré- et post-autorisation



- La réglementation pharmaceutique :

Historique de la réglementation – définition du médicament
 Les autorisations de mise sur le marché – procédures
 Le cycle de vie du médicament
 Partie qualité
 Développement préclinique
 Les essais cliniques – GCP
 Particularités des produits biotechnologiques et « hospital exemption »
 Médicaments orphelins – médicaments pédiatriques et PIP
 Médicaments homéopathiques et traditionnels

- La réglementation des autres produits de santé (hors médicaments) :

Les dispositifs médicaux
 Le marquage CE et les « notified bodies »
 Sang, greffes, tissus et cellules
 Substances contrôlées (hormones, stupéfiants, solvants)

- La réglementation des produits apparentés

Compléments alimentaires
 Cosmétiques
 Biocides
 Tests diagnostiques

- Le format CTD

Présentation du format CTD
 Qualité/CMC y compris pharmacopées, ASMF et CEP
 Non clinical drug development



- Les autres activités réglementaires

Pharmacovigilance – risk management plan
 Pharmaco-Economy And Health Technology Assessment
 Regulatory Intelligence
 Recherche documentaire
 REACH



- Exercices pratiques – études de cas – témoignages :

Recherches documentaires - regulatory intelligence
 Rédaction de documents réglementaires et procédures
 Approche d'un dossier CTD Marketing Autorisation
 Mise en situation : dispositifs médicaux
 Témoignages métier

Présentation d'entreprises

Stage obligatoire de 2 mois en entreprise

Durée et horaire :

8 mois (6 mois de formation au centre du lundi au vendredi de 08h45 à 17h00 + 2 mois de stage obligatoire en entreprise)

